

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/07/2024 - 87180 - 2000 B 17037 - 433 242 542 - A SURVIVAL KIT FOR PARIS

A Survival Kit For Paris

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège Social : 61, rue de Montreuil – 75011 PARIS
N°SIRET 433 242 542 00036

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le lundi 24 juin à 17 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée A Survival Kit for Paris au capital de 7.622,45 euros se sont réunis au siège social :

61, rue de Montreuil 75011 PARIS
sur convocation faite par la gérance, conformément aux statuts.

Était présent

Monsieur Jean Taquet

Associé - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune

soit 3.811 euros

représentée

Madame Lucille Taquet

associée-gérante - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune

soit 3.811 euros

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Taquet, associé.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

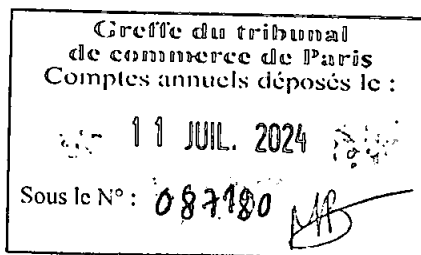
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation
- les rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte des résultats, l'inventaire et l'annexe au 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,

et généralement tous les documents prévus par la loi et les règlements.

Le Président rappelle que tous les documents dont la loi prescrit la communication, ont été tenus à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant



JT

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdites conventions
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérante
- Rémunération de la gérante
- Questions diverses

Puis lecture est donnée des rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

La discussion est ouverte : les explications complémentaires sont données par la gérante. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui font apparaître un bénéfice comptable de 399 € après déduction de l'impôt société de 70€.

Elle constate également qu'il n'existe aucune dépense non déductible des bénéfices pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et déclare qu'il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur ce point.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 399€ de déficit en report à nouveau débiteur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérante de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

JT

CINQUIEME RÉSOLUTION

La collectivité des associés connaissance prise du rapport sur les conventions visées à l'article 50 sur les sociétés commerciales, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide que la fonction de gérance n'est pas rémunérée. Toutefois, Madame Lucille Taquet percevra le remboursement de l'ensemble des frais qu'elle engage pour la société sur présentation de justificatifs.

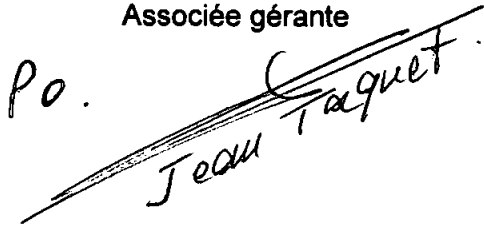
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

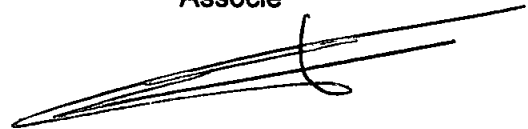
Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Lucille Taquet
Associée gérante

Jean Taquet
Associé

Po. 



A Survival Kit For Paris

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège Social : 61, rue de Montreuil – 75011 PARIS
N°SIRET 433 242 542 00036

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le lundi 24 juin à 17 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée A Survival Kit for Paris au capital de 7.622,45 euros se sont réunis au siège social :

61, rue de Montreuil 75011 PARIS
sur convocation faite par la gérance, conformément aux statuts.

Était présent

Monsieur Jean Taquet

Associé - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune

soit 3.811 euros

représentée

Madame Lucille Taquet

associée-gérante - propriétaire de 250 parts de 15,2449 euros chacune

soit 3.811 euros

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Taquet, associé.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation
- les rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte des résultats, l'inventaire et l'annexe au 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,

et généralement tous les documents prévus par la loi et les règlements.

Le Président rappelle que tous les documents dont la loi prescrit la communication, ont été tenus à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

IT

the first of these is the fact that the
the second is the fact that the
the third is the fact that the
the fourth is the fact that the
the fifth is the fact that the
the sixth is the fact that the
the seventh is the fact that the
the eighth is the fact that the
the ninth is the fact that the
the tenth is the fact that the
the eleventh is the fact that the
the twelfth is the fact that the
the thirteenth is the fact that the
the fourteenth is the fact that the
the fifteenth is the fact that the
the sixteenth is the fact that the
the seventeenth is the fact that the
the eighteenth is the fact that the
the nineteenth is the fact that the
the twentieth is the fact that the
the twenty-first is the fact that the
the twenty-second is the fact that the
the twenty-third is the fact that the
the twenty-fourth is the fact that the
the twenty-fifth is the fact that the
the twenty-sixth is the fact that the
the twenty-seventh is the fact that the
the twenty-eighth is the fact that the
the twenty-ninth is the fact that the
the thirtieth is the fact that the
the thirty-first is the fact that the
the thirty-second is the fact that the
the thirty-third is the fact that the
the thirty-fourth is the fact that the
the thirty-fifth is the fact that the
the thirty-sixth is the fact that the
the thirty-seventh is the fact that the
the thirty-eighth is the fact that the
the thirty-ninth is the fact that the
the fortieth is the fact that the
the forty-first is the fact that the
the forty-second is the fact that the
the forty-third is the fact that the
the forty-fourth is the fact that the
the forty-fifth is the fact that the
the forty-sixth is the fact that the
the forty-seventh is the fact that the
the forty-eighth is the fact that the
the forty-ninth is the fact that the
the fiftieth is the fact that the
the fifty-first is the fact that the
the fifty-second is the fact that the
the fifty-third is the fact that the
the fifty-fourth is the fact that the
the fifty-fifth is the fact that the
the fifty-sixth is the fact that the
the fifty-seventh is the fact that the
the fifty-eighth is the fact that the
the fifty-ninth is the fact that the
the sixtieth is the fact that the
the sixty-first is the fact that the
the sixty-second is the fact that the
the sixty-third is the fact that the
the sixty-fourth is the fact that the
the sixty-fifth is the fact that the
the sixty-sixth is the fact that the
the sixty-seventh is the fact that the
the sixty-eighth is the fact that the
the sixty-ninth is the fact that the
the seventieth is the fact that the
the seventy-first is the fact that the
the seventy-second is the fact that the
the seventy-third is the fact that the
the seventy-fourth is the fact that the
the seventy-fifth is the fact that the
the seventy-sixth is the fact that the
the seventy-seventh is the fact that the
the seventy-eighth is the fact that the
the seventy-ninth is the fact that the
the eightieth is the fact that the
the eighty-first is the fact that the
the eighty-second is the fact that the
the eighty-third is the fact that the
the eighty-fourth is the fact that the
the eighty-fifth is the fact that the
the eighty-sixth is the fact that the
the eighty-seventh is the fact that the
the eighty-eighth is the fact that the
the eighty-ninth is the fact that the
the ninetieth is the fact that the
the ninety-first is the fact that the
the ninety-second is the fact that the
the ninety-third is the fact that the
the ninety-fourth is the fact that the
the ninety-fifth is the fact that the
the ninety-sixth is the fact that the
the ninety-seventh is the fact that the
the ninety-eighth is the fact that the
the ninety-ninth is the fact that the
the hundredth is the fact that the

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdites conventions
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérante
- Rémunération de la gérante
- Questions diverses

Puis lecture est donnée des rapports de la gérante sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

La discussion est ouverte : les explications complémentaires sont données par la gérante. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui font apparaître un bénéfice comptable de 399 € après déduction de l'impôt société de 70€.

Elle constate également qu'il n'existe aucune dépense non déductible des bénéfices pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et déclare qu'il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur ce point.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 399€ de déficit en report à nouveau débiteur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérante de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IT

CINQUIEME RÉOLUTION

La collectivité des associés connaissance prise du rapport sur les conventions visées à l'article 50 sur les sociétés commerciales, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide que la fonction de gérance n'est pas rémunérée. Toutefois, Madame Lucille Taquet percevra le remboursement de l'ensemble des frais qu'elle engage pour la société sur présentation de justificatifs.

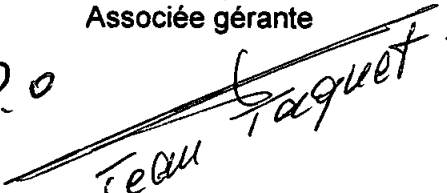
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

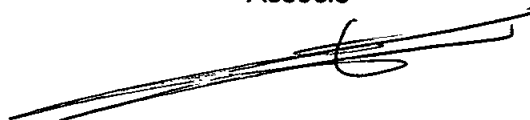
Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Lucille Taquet
Associée gérante

Jean Taquet
Associé

P.O.

Jean Taquet



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 24 Juin 2024

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin que conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 32 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été transmis avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

. le bilan, le compte des résultats, l'annexe, l'inventaire, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon la méthode des coûts historiques.

L'activité de conseil a augmenté au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires net de l'exercice 2023 s'est élevé à 97.933 €. En comparaison avec le précédent exercice, il présente une baisse de 2,53 % (PM 100.478€). Il correspond à des prestations d'honoraires effectuées par les consultants qui sont rémunérés sous forme d'honoraires.

Les charges d'exploitation sont 98.024 €.

L'exercice est en équilibre, le résultat d'exploitation étant un déficit de 9€.

Les produits financiers sont de 672€, les charges de gestion 194€ , l'impôt sur les bénéfices de 70€

Le résultat de l'exercice après intégration des produits financiers, déduction des charges exceptionnelles et de l'impôt est un bénéfice de 399€ que nous vous proposons d'affecter en report à nouveau créditeur.

Il n'y a aucune notification ou modification significative dans l'activité de la société en 2023.

Nous souhaitons que ce rapport emporte votre approbation et vous demandons de bien vouloir donner quitus à la gérance sur sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Lucille Taquet
Gérante

P.O. Jean Taquet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 24 Juin 2024

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin que conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 32 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été transmis avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

. le bilan, le compte des résultats, l'annexe, l'inventaire, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon la méthode des coûts historiques.

L'activité de conseil a augmenté au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires net de l'exercice 2023 s'est élevé à 97.933 €. En comparaison avec le précédent exercice, il présente une baisse de 2,53 % (PM 100.478€). Il correspond à des prestations d'honoraires effectuées par les consultants qui sont rémunérés sous forme d'honoraires.

Les charges d'exploitation sont 98.024 €.

L'exercice est en équilibre, le résultat d'exploitation étant un déficit de 9€.

Les produits financiers sont de 672€, les charges de gestion 194€, l'impôt sur les bénéfices de 70€

Le résultat de l'exercice après intégration des produits financiers, déduction des charges exceptionnelles et de l'impôt est un bénéfice de 399€ que nous vous proposons d'affecter en report à nouveau créditeur.

Il n'y a aucune notification ou modification significative dans l'activité de la société en 2023.

Nous souhaitons que ce rapport emporte votre approbation et vous demandons de bien vouloir donner quitus à la gérance sur sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Lucille Taquet
Gérante

P.O. Jean Taquet

A SURVIVAL KIT FOR PARIS

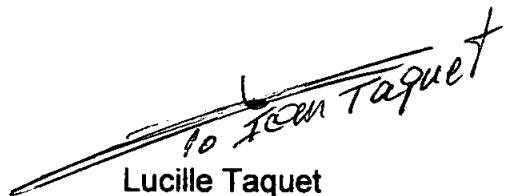
Société à responsabilité limitée de 7622,45 euros
Siège social : 61 rue de Montreuil – 75011 Paris
N° SIRET 433 242 542 00036

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur,

En application des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune nouvelle convention visée par cet article n'a été conclue durant cet exercice.


Lucille Taquet
Gérante

A SURVIVAL KIT FOR PARIS

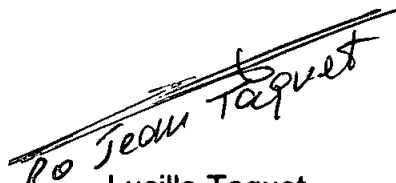
Société à responsabilité limitée de 7622,45 euros
Siège social : 61 rue de Montreuil – 75011 Paris
N° SIRET 433 242 542 00036

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur,

En application des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune nouvelle convention visée par cet article n'a été conclue durant cet exercice.


P.O. Jean Taquet
Lucille Taquet
Gérante

1. BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12						
		Néant ☐						
		Exercice N clos le						
		31/12/2023						
		N-1						
		Net						
		Net						
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	2 363	AC	2 363	0	0
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS			
		Autres immos corporelles	AT	96 133	AU	54 810	41 323	41 748
		Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières		BH	3 600	BI		3 600	3 600	
Total (II)		BJ	102 096	BK	57 173	44 923	45 348	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 025	BY		1 025	1 650
		Autres créances (3)	BZ	12 596	CA		12 596	6 880
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
		Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD	72 451	CE		72 451
Disponibilités	CF		4 680	CG		4 680	2 318	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				
	Total (III)	CJ	90 752	CK		90 752	93 113	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif (VI)	CN						
	Total général (I à VI)	CO	192 848	1A	57 173	135 675	138 461	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		CP	(3) à + d'1 an		CR	
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks		créances				

JT

2.

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise						A SURVIVAL KIT POR PARIS - SIREN : 433242542		Néant ☐	
						Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)					DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)					DC			
	Réserve légale (3)					DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)					DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)					DG			
	Report à nouveau					DH	100 169	78 200	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	399	21 969	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées					DK			
TOTAL (I)					DL	108 190	107 791		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN			
	TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)					DV	19 358	18 065	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	821	5 639	
	Dettes fiscales et sociales					DY	3 866	5 097	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	3 440	1 869	
Compte de régul.	Autres dettes					EA			
	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	27 485	30 670		
Ecart de conversion passif					ED				
TOTAL (V)					EE				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	135 675	138 461		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C				
			- Écart de réévaluation libre		1D				
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E				
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	27 485	30 670	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A SURVIVAL KIT POR PARIS - SIREN : 433242542							Néant ☐
		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Production vendue - biens	FD		FE		FF	
	Production vendue - services	FG	97 933	FH		FI	100 478
	Chiffre d'affaires nets	FJ	97 933	FK		FL	100 478
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	65
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	100 543
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	1 536
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	66 509
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 989
	Salaire et traitements					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	Sur immobilisations			HS		GA	4 619
	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)						
	- dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	44
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	74 697
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 846
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	672
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	672
	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	672
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV+V-VI)						GW	25 846

IT

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	194
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	194
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-194
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	70
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	98 687
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	98 288
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	399
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à détl. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à détl. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(8) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives		A6	
obligatoires		A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

JT

A Survival Kit for Paris
61 rue de Montreuil – 75011 PARIS
SARL au capital de 7622,45 euros
N° SIRET 433 242 542 00036

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2023 - Durée : 12 mois

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), pour un montant de 96.133 €.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Le cumul des amortissements des immobilisations corporelles au 31/12/2023 est de 54.810 €.
- Créances :
Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale soit au total 1.025 €
Les créances clients font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles une provision pour dépréciation. Il n'y a plus de provisions inscrites au bilan.

Engagements financiers et autres informations

Engagements donnés	0
Effets escomptés non échus	0
Avals et cautions	0
Crédit- bail mobilier	0
Crédit bail immobilier	0
Autres engagements	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	0
Autres informations significatives	Néant

JT

1. BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Néant ☐		
				Exercice N clos le		N-1		
				31/12/2023				
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	2 363	AC	2 363	0	
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS			
		Autres immos corporelles	AT	96 133	AU	54 810	41 323	41 748
		Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières		BH	3 600	BI		3 600	3 600	
Total (II)		BJ	102 096	BK	57 173	44 923	45 348	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 025	BY		1 025	1 650
		Autres créances (3)	BZ	12 596	CA		12 596	6 880
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
		Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD	72 451	CE		72 451
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	4 680	CG		4 680	2 318	
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				
	Total (III)	CJ	90 752	CK		90 752	93 113	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer	(IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM						
	Ecart de conversion actif	(VI) CN						
Total général (I à VI)		CO	192 848	1A	57 173	135 675	138 461	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété - Immob.			stocks			créances		

JT

2. BILAN – PASSIF avant répartition

OGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A SURVIVAL KIT POR PARIS - SIREN : 433242542						Néant ☐	
						Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)				DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence) EK)				DC		
	Réserve légale (3)				DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)				DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)				DG		
	Report à nouveau				DH	100 169	78 200
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	399	21 969
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	108 190	107 791
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
	Avances conditionnées				DN		
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)				DV	19 358	18 065
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	821	5 639
	Dettes fiscales et sociales				DY	3 866	5 097
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	3 440	1 869
	Autres dettes				EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
	TOTAL (IV)				EC	27 485	30 670
TOTAL (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	135 675	138 461	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	27 485	30 670
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

JT

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFRP N° 2052-80 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A SURVIVAL KIT FOR PARIS - SIREN : 433242542							Néant ☐
		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Production vendue - biens	FD		FE		FF	
	Production vendue - services	FG	97 933	FH		FI	100 478
	Chiffre d'affaires nets	FJ	97 933	FK		FL	100 478
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	65
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	100 543
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	1 536
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	66 509
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 989
	Salaires et traitements					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	Sur immobilisations			HS		GA	4 619
	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)						
	- dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	44
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	74 697
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 846
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	672
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	672
	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	672
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV+V-VI)						GW	25 846

TT

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

CGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A SURVIVAL KIT POR PARIS - SIREN : 433242542		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	194
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	194
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-194
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	70 3 877
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	98 687 100 543
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	98 288 78 574
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	399 21 969
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à détl. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à détl. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatifs A8		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

IT

A Survival Kit for Paris
61 rue de Montreuil – 75011 PARIS
SARL au capital de 7622,45 euros
N° SIRET 433 242 542 00036

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2023 - Durée : 12 mois

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), pour un montant de 96.133 €.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Le cumul des amortissements des immobilisations corporelles au 31/12/2023 est de 54.810 €.
- Créances :
Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale soit au total 1.025 €
Les créances clients font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles une provision pour dépréciation. Il n'y a plus de provisions inscrites au bilan.

Engagements financiers et autres informations

Engagements donnés	0
Effets escomptés non échus	0
Avals et cautions	0
Crédit- bail mobilier	0
Crédit bail immobilier	0
Autres engagements	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	0
Autres informations significatives	Néant

